

4

(N° 62.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1846.

Rectification du plan de délimitation des communes de Molen-Beersel et de Kinroy, et de celles de Kessenich et d'Ophoven (province de Limbourg) ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la commission ⁽²⁾, par M. HUVENERS.

MESSIEURS,

La commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet la rectification du plan de délimitation des communes de Molen-Beersel, Kinroy, Kessenich et Ophoven, a reconnu que le plan figuratif des lieux, annexé à la loi du 12 avril 1845, n'est point en harmonie avec le texte de cette loi; qu'il y a erreur matérielle et contradiction évidente entre le dispositif de la loi et le plan y annexé; que cette erreur ou contradiction doit être attribuée à l'auteur du plan, qui a négligé d'y indiquer les hameaux de Maenestraet et de Drieserstraet, de sorte qu'il était impossible de reconnaître à la seule inspection de cette pièce, que ces hameaux étaient assignés à d'autres communes que celles expressément indiquées par votre commission.

La rectification que l'on propose est conforme au rapport qui vous a été présenté dans la séance du 15 mars 1845 et qui a servi de base à la loi du 15 avril suivant; elle a reçu l'approbation du commissaire de l'arrondissement

(¹) Projet de loi, n° 25.

(²) La commission était composée de MM. FLEUSSU, *président*, SCHEYVEN, ROGIER, DE LA COSTE et HUVENERS.

de Maeseyck, de la députation permanente du conseil provincial du Limbourg et des localités intéressées, à l'exception de l'administration communale de Kinroy et des propriétaires ou exploitants de trois maisons ou fermes appelées *Gooter-hof*, *Hubes-hof* et *Heyer-hof* (hameau de Maestraet), qui demandent que ces habitations ressortissent de la commune de Kinroy, contrairement aux termes exprès de la loi du 12 avril 1845.

En conséquence, votre commission vous propose l'adoption du projet de loi.

Le rapporteur,
H.-M. HUVENERS.

Pour le président,
SCHEYVEN.
